## Contrat International Passport Advantage IBM Avenant Gouvernement (Belgique)

Les dispositions du présent Avenant Gouvernement ("Avenant") modifient ou complètent les dispositions du Contrat International Passport Advantage IBM ("Contrat").

Le Client accepte sans modification les dispositions du présent Avenant Gouvernement en remettant à IBM ou, le cas échéant à un revendeur de son choix, le Formulaire d'Inscription au programme International Passport Advantage IBM, après avoir coché la case « Gouvernement ». Les termes commençant par des majuscules, utilisés mais non définis dans le présent Avenant, ont la signification qui leur est attribuée dans le Contrat.

Pour bénéficier des dispositions du présent Avenant, le Client doit rentrer dans un des groupes suivants:

- A) l'Etat belge (en ce compris le pouvoir législatif, exécutif et judiciaire), par example une institution (p.e. le Parlement), un Ministère (SPF-Service Public Fédéral) et /ou agence fédérale,
- B) les organes territoriales: Régions, Communautés, Provinces et Communes ;
- C) les "entités de droit public": par exemple les institutions d'utilité public, les CPAS (Centre Public d'Aide Sociale), les sociétés de développement régionales; les Entreprises Communales Autonomes; etc
- D) des entités répondant aux 3 critères <u>cumulatifs</u>: 1) des sociétés établies sous le droit civil/privé (asbl-association sans but lucratif, SA-Société Anonyme, etc) + 2) ayant une mission d'utilité générale/publique + 3) ayant une "dépendance" des entités sous A), B), C) et/ou D), à savoir/vérifiable par un des critères suivants : une entité i) dont le capital opérationnel est constitué/financé à plus de 50% par des fonds publics ; OU ii) dont la majorité de droits de votes liés aux actions est détenue par une entité public; OU iii) dans laquelle il existe la possibilité pour une entité public de nommer plus que la moitié des membres de l'organe d'administration, de gestion et/ou de contrôle.
- E) une association composée par les entités de catégories A), B),C) et/ou D), par exemple une organisation intercommunale, une fédération des mutuelles, etc
- F) l'Union européenne (agissant via ses institutions (Parlement/Commission/Conseil/etc); ses agences ou ses organes européennes), et les organisations intergouvernementales comme par exemple l'Otan (en ce compris le Shape), Eurocontrol, Benelux, etc."

Au titre du présent Avenant, le Client bénéficie d'un tarif spécial en raison de son statut d'entité gouvernementale ; en conséquence, d'autres tarifs ou réductions ne peuvent s'appliquer. L'Article 1.8 "Niveau de Prix Contractuel" du Contrat n'est pas applicable au présent Avenant.